

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BOURG EN BRESSE - 0101 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 06/08/2025 - 11473 - 2007 B 00384 - 495 257 099 - A.M.E.
BUREAUTIQUE

1

BILAN - ACTIF

N° 2050 2025

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.E. BUREAUTIQUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 6 RUE ELIE DESCHAMPS		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 49525709900020		Néant ☐ *	
		exercice clos le 12/2024 N-1 13/11/22023	
		Net 4	
		Brut 1 Amortissements, provisions 2	
Capital souscrit non appelé (I) AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC	
	Frais de développement * CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	
	Fonds commercial (I) AH	AI	142 600 142 600 142 600
	Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM	
	Terrains AN	AO	
	Constructions AP	AQ	70 924 40 707 30 218 37 310
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	3 955 954 3 001 3 495
	Autres immobilisations corporelles AT	AU	36 272 9 692 26 580 21 403
Immobilisations en cours AV	AW		
Avances et acomptes AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT	
	Autres participations CU	CV	
	Créances rattachées à des participations BB	BC	
	Autres titres immobilisés BD	BE	
	Prêts BF	BG	77 423 77 423 76 675
Autres immobilisations financières* BH	BI		
TOTAL (II) BJ		BK	51 353 279 821 281 482
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	
	En cours de production de biens BN	BO	
	En cours de production de services BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR	BS	
	Marchandises BT	BU	37 852 37 852 35 392
CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	133 308 348 132 960 145 041
	Autres créances (3) BZ	CA	12 788 12 788 13 334
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE	
	Disponibilités CF	CG	133 943 133 943 231 114
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	
	TOTAL (III) CJ	CK	348 317 544 424 880
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		
	Primes de remboursement des obligations (V) CM		
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN		
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	51 701 597 365 706 363
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR 836
Clause de réserve de propriété : *		Stocks : Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.E. BUREAUTIQUE

Néant ☐ *

Désignation de l'entreprise : SAS A.M.E.BUREAUTIQUE				Néant ☐ *					
				Exercice N		Exercice N-1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :30.000.....)			DA	30 000	30 000			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC					
	Réserve légale (3)			DD	3 000	3 000			
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	269 666	267 287			
	Report à nouveau			DH					
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	29 715	42 399			
	Subventions d'investissement			DJ		3 074			
	Provisions réglementées *			DK					
	TOTAL (I)			DL	332 381	345 760			
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM				
Avances conditionnées			DN						
TOTAL (II)			DO						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP					
	Provisions pour charges			DQ					
	TOTAL (III)			DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS					
	Autres emprunts obligataires			DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	74 250	89 644			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	172 021	235 409			
	Dettes fiscales et sociales			DY	16 175	31 315			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ					
	Autres dettes			EA	2 538	4 235			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB					
	TOTAL (IV)			EC	264 983	360 603			
	Ecarts de conversion passif * (V)			ED					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	597 365	706 363			
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital			IB				
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)			IC			
			Ecart de réévaluation libre			ID			
			Réserve de réévaluation (1976)			IE			
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF				
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	220 592	304 970		
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS A.M.E.BUREAUTIQUE

6 RUE ELIE DESCHAMPS

BP 2006

01100 OYONNAX

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

CAPIDEX

21 RUE DU MOULIN

01100 BELLIGNAT

04.74.81.20.60

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Composition du capital social	X
Frais d'établissement	X
Fonds commercial	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Titres immobilisés	X
Evaluation des matières et marchandises	X
Produits à recevoir	X
Détail des charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation de l'effectif moyen	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 597 364.63 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 291 829.67 Euros et dégageant un bénéfice de 29 715.25 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	3 000			3 000

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
FONDS COMMERCIAL	142 600			142 600	
Total	142 600			142 600	

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.
Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres immobilisations financières	2 623
Créances clients et comptes rattachés	822
Total	3 445

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Détail des charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVE	
- C.A.P. 31/12/2024	4 533
- NICOLETTI JURIDIQUE 2023	1 080
- C.A.P. 31/12/2024	60
- C.A.P. 31/12/2024	3 451
- C.A.P. 31/12/2024	1 472
- C.A.P. 31/12/2024	1 281
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	
- A.A.E. 31/12/2024	2 248
PROVISION POUR CONGES A PAYER	
- C.A.P. 31/12/2024	5 076
CHARGES SOCIALES S/CONGES A PA	
- C.A.P. 31/12/2024	1 225
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	
- C.A.P. 31/12/2024	40
- C.A.P 31/12/2024	61
- C.A.P. 31/12/2024	60
Total	20 587

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen
(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Employés	2
Total	2

A.M.E BUREAUTIQUE
SAS au capital de 30 000 Euros
Siège Social : OYONNAX (01100) 6 Rue Elie Deschamps
R.C.S : BOURG EN BRESSE - 495 257 099

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2025

AFFECTATION DU RESULTAT

RESOLUTION PROPOSEE

TROISIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris acte que la réserve légale représente le dixième du capital social, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, soit 29 715.25 Euros, ainsi qu'il suit :

- A l'associé unique, à titre de dividendes, à concurrence de 29 010.00 Euros,
- Au compte « autres réserves », pour le solde, soit 705.25 Euros.

L'associé unique décide, par ailleurs, que le dividende mis en distribution, représentant un montant de 9.67 Euros par action, sera mis en paiement sur simple demande, à compter de ce jour.

L'associé unique prend, enfin, acte :

- Qu'au titre des trois précédents exercices, les dividendes distribués se sont élevés respectivement à :

Exercice	Dividendes	Dividendes par actions	Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2 du C.G.I
31 Décembre 2021	NEANT	NEANT	NEANT
31 Décembre 2022	160 200.00 €	53.40 €	NEANT
31 Décembre 2023	40 020.00 €	13.34 €	NEANT

- Que les dividendes distribués, profitant exclusivement à une personne morale, ne donneront lieu ni à prélèvements sociaux, ni à prélèvement forfaitaire unique, ni à l'application de l'abattement visé à l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts.

RESOLUTION ADOPTEE

TROISIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris acte que la réserve légale représente le dixième du capital social, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2024, soit 29 715.25 Euros, ainsi qu'il suit :

- A l'associé unique, à titre de dividendes, à concurrence de 29 010.00 Euros,
- Au compte « autres réserves », pour le solde, soit 705.25 Euros.

L'associé unique décide, par ailleurs, que le dividende mis en distribution, représentant un montant de 9.67 Euros par action, sera mis en paiement sur simple demande, à compter de ce jour.

L'associé unique prend, enfin, acte :

- Qu'au titre des trois précédents exercices, les dividendes distribués se sont élevés respectivement à :

Exercice	Dividendes	Dividendes par actions	Dividendes éligibles à l'abattement prévu par l'article 158-3-2 du C.G.I
31 Décembre 2021	NEANT	NEANT	NEANT
31 Décembre 2022	160 200.00 €	53.40 €	NEANT
31 Décembre 2023	40 020.00 €	13.34 €	NEANT

- Que les dividendes distribués, profitant exclusivement à une personne morale, ne donneront lieu ni à prélèvements sociaux, ni à prélèvement forfaitaire unique, ni à l'application de l'abattement visé à l'article 158-3-2 du Code Général des Impôts.

Cette décision a été adoptée par l'associé unique le 28 Juin 2025

**Le Président
La société AMELA
Représentée par Monsieur Mirsad CESKO**

